

Module complémentaire SSIAP 2

(Module Complémentaire permettant
l'obtention du diplôme SSIAP 2 par équivalence)

SÉCURITÉ INCENDIE

La formation MC SSIAP 2 a pour objectif de vous permettre d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes mais aussi d'obtenir le diplôme SSIAP 2 par équivalence.



Présentation

Le SSIAP 2 (Diplôme de Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est un diplôme donnant l'opportunité de devenir chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes. La formation a pour but d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Le chef d'équipe a pour mission : la gestion de l'équipe de sécurité, l'organisation de séances de formation, la gestion des conflits, l'évaluation de l'équipe, l'information de la hiérarchie, l'application des consignes de sécurité, la gestion des incidents technique et la délivrance du permis de feu. Il doit notamment

s'occuper de la manipulation du système de sécurité incendie, de l'hygiène et sécurité du travail mais aussi de gérer le pc de sécurité en situation de crise. Le chef d'équipe doit faire preuve de ce fait d'une bonne organisation, d'un très bon sens de la communication, de sang froid et d'un bon sens de l'observation.

Les formations modules complémentaires permettent d'obtenir un allègement de formations pour des candidats ayants des diplomes, certificats conformes à la réglementation, elles donnent également l'opportunité d'obtenir le diplôme sans passer l'examen.



Durée

34 h

Délai moyen d'accès : 3 semaines
sous réserve de l'obtention de tous les documents.



Lieu

CREFOPS Ile de France
CREFOPS Sud Ouest



Équivalence / Suivi de parcours

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles, après étude de dossier et sur justificatifs.

Après 3 années d'exercice, les titulaires du SSIAP 2 peuvent poursuivre leur parcours vers la formation de Chef de Service de Sécurité Incendie (SSIAP 3)



Pré-requis

- Etre ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de la spécialité PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivré par le ministère de l'intérieur.



Modalités pédagogiques

La module complémentaire SSIAP 2 se déroule sous forme d'enseignements théoriques, d'exercices pratiques et d'exercices de mise en situation.

Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.



Révissez sur MyCrefops !

L'application mobile disponible sur Appstore et Google Play.

Programme

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
Identifier et interpréter les différents signaux

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Chef du poste de sécurité en situation de crise

Connaître les procédures et les consignes
Gérer les intervenants
Prendre les décisions adaptées
Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Évaluation

La formation est validée si le candidat est présent à l'ensemble des séquences programmées.

Certification

Diplôme de Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – S.S.I.A.P. 2 obtenu par équivalence.